

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :

- gains taxables à 18 %	3VD	<input type="text"/>
- gains taxables à 30 %	3VI	<input type="text"/>
- gains taxables à 41 %	3VF	<input type="text"/>
- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires déclarant 1	3VJ	<input type="text"/>
..... déclarant 2	3VK	<input type="text"/>
- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10 %	3VN	<input type="text"/>

Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise :

- gains taxables à 19 %	3SJ	<input type="text"/>
- gains taxables à 30 %	3SK	<input type="text"/>

Clôture du PEA ou du PEA-PME :

avant expiration de la 2 ^e année: gain taxable à 22,5 %	3VM	<input type="text"/>
entre la 2 ^e et la 5 ^e année: gain taxable à 19 %	3VT	<input type="text"/>

Profits sur instruments financiers taxables à 50 %

3PI

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé et plus-values réalisées par les dirigeants de PME lors de leur départ à la retraite :

- plus-value après abattements	3UA	<input type="text"/>
- abattement pour durée de détention renforcé	3SL	<input type="text"/>
- abattement fixe	3VA	<input type="text"/>

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :

plus-values exonérées (50 %)	3VQ	<input type="text"/>
moins-values non imposables (50 %)	3VR	<input type="text"/>

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque

3VC

Plus-values et distributions de sociétés de capital-risque (SCR) des non-résidents :

- plus-values de cession de droits sociaux Article 244 bis B du CGI	3SE	<input type="text"/>
- plus-values pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 45 % déjà payé	3VE	<input type="text"/>
- distributions de SCR pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 30 % déjà payé	3UV	<input type="text"/>

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :

- plus-values dont le report a expiré en 2017: avant abattement	3SA	<input type="text"/>
plus-values imposables	3SB	<input type="text"/>
- complément de prix perçu en 2017	3WE	<input type="text"/>

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI :

- plus-values réalisées en 2017: avant abattement	3WH	<input type="text"/>
après abattement	3WG	<input type="text"/>
- plus-values dont le report a expiré en 2017:		
• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24 %	3WI	<input type="text"/>
taxables à 19 %	3WJ	<input type="text"/>
• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013:		
plus-values avant abattement	3WN	<input type="text"/>
plus-values après abattement	3WP	<input type="text"/>
impôt sur le revenu (IR)	3WR	<input type="text"/>
contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)	3WT	<input type="text"/>

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires en report d'imposition Article 150-0 B quater du CGI :

- plus-values réalisées du 1.1 au 31.3.2017 :		
• plus-values en report d'imposition à l'impôt sur le revenu	3TZ	<input type="text"/>
• plus-values imposables aux prélèvements sociaux	3UZ	<input type="text"/>
- plus-values dont le report a expiré en 2017	3SZ	<input type="text"/>

Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2074-ETD "Exit Tax" :

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement:		
montant soumis au barème de l'IR	3WA	<input type="text"/>
montant soumis aux prélèvements sociaux	3WM	<input type="text"/>
IR et CEHR sur plus-values art. 150-0 B ter du CGI	3TA	<input type="text"/>
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement:		
montant soumis au barème de l'IR	3WB	<input type="text"/>
montant soumis aux prélèvements sociaux	3WD	<input type="text"/>
IR et CEHR sur plus-values art. 150-0 B ter du CGI	3TB	<input type="text"/>

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %

3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi

3VW

4 | REVENUS FONCIERS

Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles

dont la location a cessé ou a été interrompue en 2017

4TQ

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2017 (investissements réalisés en 2009)

4BY

Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface Report de la déclaration n° 2042LE

4BH

Merci de reporter vos nom et prénom

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre **6EV** Montant ... **6EU**
Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires :

– dépenses réalisées en 2017 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte avant le 1.1.2017 **6CB**

– report de dépenses des années antérieures :

2009 **2010** **2011** **2012** **2013** **2014** **2015** **2016**
6HJ **6HK** **6HL** **6HM** **6HN** **6HO** **6HP** **6HQ**

Sommés à ajouter au revenu imposable **6GH**

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits : **2011** **2012** **2013** **2014** **2015** **2016**
6FA **6FB** **6FC** **6FD** **6FE** **6FL**

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt.

Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QA** 9 ans **7QB**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QC** 9 ans **7QD**

Investissements réalisés en 2015

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QE** 9 ans **7QF**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QG** 9 ans **7QH**

Investissements réalisés en 2016

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QI** 9 ans **7QJ**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QK** 9 ans **7QL**

Investissements réalisés en 2017

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QM** 9 ans **7QN**
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QO** 9 ans **7QP**

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt de l'année 2014 **7AI**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2014 **7BI**
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt de l'année 2014 **7CI**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2014 **7DI**

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt de l'année 2015 **7BZ**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2015 **7CZ**
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt de l'année 2015 **7DZ**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2015 **7EZ**

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt de l'année 2016 **7QZ**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2016 **7RZ**
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt de l'année 2016 **7SZ**
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2016 **7TZ**

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI DUFLOT

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.8.2014 et achevés en 2017

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt.

Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2013 :

– en métropole 7GH

– outre-mer 7GI

Investissements réalisés du 1.1 au 31.8.2014 :

– en métropole 7EK

– outre-mer 7EL

Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2013 7FI

Report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2014 7FK

Report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2015 7FR

Report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2016 7FV

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Logements acquis en état futur d'achèvement, achevés en 2017

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt.

Indiquez le montant de l'investissement

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013

avec contrat de réservation enregistré en 2012 7FA 7FB 7FC 7FD

Investissements réalisés en 2012

Acquisition en 2012 7JA 7JF 7JK 7JO

Acquisition en 2012 avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

– investissement réalisé du 1.1.2012 au 31.3.2012 7JD 7JH 7JM 7JQ

– investissement réalisé du 1.4.2012 au 31.12.2012 7JE 7JJ 7JN 7JR

Investissements réalisés en 2011

Acquisition en 2011 7NA 7NF 7NK 7NP

Acquisition en 2011 avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

– investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.1.2011 7NC 7NH 7NM 7NR

– investissement réalisé du 1.2.2011 au 31.3.2011 7ND 7NI 7NN 7NS

– investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011 7NE 7NJ 7NO 7NT

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

	2014	2015	2016
– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YM <input type="text"/>	7YT <input type="text"/>	7WT <input type="text"/>	
– Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YN <input type="text"/>	7YU <input type="text"/>	7WU <input type="text"/>	
– Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YO <input type="text"/>	7YV <input type="text"/>	7WV <input type="text"/>	
– Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM 7YP <input type="text"/>	7YW <input type="text"/>	7WW <input type="text"/>	

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : reportez 1/5 de la réduction d'impôt

	2014	2015	2016
– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012 7YQ <input type="text"/>	7YX <input type="text"/>	7WX <input type="text"/>	
– Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7YR <input type="text"/>	7YY <input type="text"/>	7WY <input type="text"/>	
– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7YS <input type="text"/>	7YZ <input type="text"/>	7WZ <input type="text"/>	

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER (SUITE)

Reports concernant les investissements des années antérieures (suite)

Investissements achevés en 2011, 2012 et 2013 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

	2011	2012	2013
– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon		7GJ <input type="text"/>	7YB <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7HA <input type="text"/>	7GL <input type="text"/>	7YD <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7HD <input type="text"/>	7GS <input type="text"/>	7YF <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM	7HF <input type="text"/>	7GU <input type="text"/>	7YH <input type="text"/>

Investissements achevés en 2013 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : reportez 1/5 de la réduction d'impôt

– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012	7YJ <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011	7YK <input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010	7YL <input type="text"/>

Investissements achevés en 2010 : reportez 1/9 de l'investissement

Investissements réalisés en 2010 :

– en métropole	7HV <input type="text"/>	– dans les DOM-COM	7HW <input type="text"/>
– métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010	7HX <input type="text"/>	– DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010	7HZ <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2009 :

– en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques	7HT <input type="text"/>
– dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques	7HU <input type="text"/>

Investissements réalisés et achevés en 2009 : reportez 1/9 de l'investissement

– Investissements en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques	7HR <input type="text"/>
– Investissements dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques	7HS <input type="text"/>

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2011 7LE 2012 7LM 2013 7LN 2014 7LG 2015 7LK 2016 7LQ

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2011 7LD 2012 7LS 2013 7LT 2014 7LH 2015 7LL 2016 7LR

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2016 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2011 7LF 2012 7LZ 2013 7LX 2014 7LI 2015 7LO 2016 7LU

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2016 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7MG 2013 7MH 2014 7LJ 2015 7LP 2016 7LV

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD (SUITE)

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2011 **7IX** 2012 **7IY** 2013 **7PA** 2014 **7PF** 2015 **7PK** 2016 **7PP**

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2011 **7IH** 2012 **7JC** 2013 **7PB** 2014 **7PG** 2015 **7PL** 2016 **7PQ**

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2016 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2011 **7IZ** 2012 **7JI** 2013 **7PC** 2014 **7PH** 2015 **7PM** 2016 **7PR**

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2016 ; réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 **7JS** 2013 **7PD** 2014 **7PI** 2015 **7PN** 2016 **7PS**

– Investissements réalisés et achevés de 2013 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2013 **7PE** 2014 **7PJ** 2015 **7PO** 2016 **7PT**

AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Travaux de restauration immobilière : loi Malraux Dépenses payées en 2017

Opérations engagées du 1.1.2013 au 8.7.2016 :

– dans un secteur sauvegardé ou dans un quartier ancien dégradé **7SY**

– dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) **7SX**

Opérations engagées du 9.7.2016 au 31.12.2016 :

– dans un site patrimonial remarquable couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé ou dans un quartier ancien dégradé **7NX**

– dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé **7NY**

Opérations engagées en 2017 :

– dans un site patrimonial remarquable couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé ou dans un quartier ancien dégradé ou dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) **7TX**

– dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé **7TY**

Travaux de réhabilitation des résidences de tourisme

Dépenses payées en 2017 Report de la fiche n° 2041 GF **7XX**

Investissements locatifs dans le secteur touristique

Report des dépenses des années antérieures :

	2011	2012
– acquisition d'un logement neuf	7XN <input type="text"/>	7UY <input type="text"/>
– réhabilitation d'un logement	7XV <input type="text"/>	7UZ <input type="text"/>

Intérêts des prêts étudiants contrats conclus entre le 1.9.2005 et le 31.12.2008

– Intérêts versés en 2017 au titre de l'une des cinq premières annuités de remboursement **7UK**

– Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal : nombre d'années de remboursement avant 2017 **7VO** intérêts versés avant 2017 **7TD**

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location Report de la fiche 2041 GR

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable **7WR**

Dépenses de protection du patrimoine naturel

	2011	2012	2013
Report de réduction d'impôt des années antérieures	7KC <input type="text"/>	7KD <input type="text"/>	7KE <input type="text"/>

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques **7NZ**

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie **7UC**

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs **7UM**

Souscription au capital de SOFICA 30% **7FN** 36% **7GN** 48% **7EN**

Intérêts d'emprunt pour reprise de société **7FH**

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

Investissements forestiers

– Dépenses réalisées en 2017 :

Acquisition	7UN <input type="text"/>	Assurance	7UL <input type="text"/>
Travaux	7UP <input type="text"/>	Travaux consécutifs à un sinistre	7UT <input type="text"/>
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs			7UA <input type="text"/>
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs			7UB <input type="text"/>
Contrat de gestion	7UQ <input type="text"/>	Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs	7UI <input type="text"/>

– Report des dépenses de travaux des années antérieures :

	Hors sinistre		Après sinistre	
2009			7TE	<input type="text"/>
2010			7TF	<input type="text"/>
2011			7TG	<input type="text"/>
2012			7TH	<input type="text"/>
2013	7UU	<input type="text"/>	7TI	<input type="text"/>
2014	7UX	<input type="text"/>	7TJ	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VP	<input type="text"/>	7TK	<input type="text"/>
2015	7VM	<input type="text"/>	7TM	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VN	<input type="text"/>	7TO	<input type="text"/>
2016	7VQ	<input type="text"/>	7TP	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VR	<input type="text"/>	7TQ	<input type="text"/>

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises

– Versements 2017

– Report de versements des années antérieures :				
• souscription réalisée avant le 1.1.2012	2013	2014	2015	2016
• souscription réalisée à compter du 1.1.2012	7CL <input type="text"/>	7CM <input type="text"/>	7CN <input type="text"/>	7CC <input type="text"/>
	7CQ <input type="text"/>	7CR <input type="text"/>	7CV <input type="text"/>	7CX <input type="text"/>

– Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année :

	2013	2014	2015	2016
	7CY <input type="text"/>	7DY <input type="text"/>	7EY <input type="text"/>	7FY <input type="text"/>

Souscription de parts de FCP dans l'innovation

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)

Souscription de parts de FIP investis en Corse

Souscription de parts de FIP investis outre-mer

Souscription au capital d'entreprises de presse 30% 7MX 50% 7MY

8 | DIVERS

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales Voir document n° 2041 GG

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère, salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole et revenus non salariaux des aidants familiaux, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

– revenus non salariaux des aidants familiaux	9,2 %	8PH	<input type="text"/>
– revenus non salariaux	7,5 %	8TQ	<input type="text"/>
– salaires	7,5 %	8TR	<input type="text"/>
– allocations de préretraite	7,5 %	8SC	<input type="text"/>
– allocations de chômage	6,2 %	8SW	<input type="text"/>
– indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail	3,8 %	8SX	<input type="text"/>
– pensions de retraite et d'invalidité	6,2 %	8TW	<input type="text"/>
– pensions de retraite et d'invalidité	6,6 %	8TV	<input type="text"/>
– pensions en capital soumises au prélèvement forfaitaire libératoire	3,8 %	8TX	<input type="text"/>
	6,6 %	8SA	<input type="text"/>
	3,8 %	8SB	<input type="text"/>

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ET

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

Vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2015 ou 2016

8TD COCHEZ